

219C0864
FR0000120172-FS0494

27 mai 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VALEO
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 mai 2019, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 22 mai 2019, par l'intermédiaire de la société JP Morgan Securities plc qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALEO et détenir indirectement, par l'intermédiaire de JP Morgan Securities LLC, 3 500 202 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 1,46% du capital et 1,42% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VALEO hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils et ne plus détenir de titres au sens des dispositions précitées.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir, au 22 mai 2019, 38 656 actions VALEO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment.

¹ Sur la base d'un capital composé de 240 253 100 actions représentant 246 010 966 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.